

Questions orales

naux sont peut-être encore saisis de cette affaire, je ne veux pas parler des faits de la cause; je me contenterai d'exprimer la tristesse que m'inspire la tragédie que le député a évoquée.

Comme le député le sait et comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je présenterai en juin un projet de loi visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et prévoyant notamment des peines maximales plus longues pour les crimes graves avec violence. Je l'ai dit bien clairement.

Je me permettrai d'ajouter que, devant de telles tragédies, il est important de se rappeler que la modification d'une loi ne peut pas changer grand-chose à elle seule à moins que nous ne nous attaquions en même temps aux conditions qui mènent à ce genre de crime.

Notre gouvernement est bien décidé non seulement à présenter le genre de mesure législative efficace dont nous avons besoin, comme le député le constatera bientôt, mais aussi à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la criminalité. Voilà ce que nous comptons faire.

* * *

L'INFRASTRUCTURE DU GOUVERNEMENT

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Il est généralement reconnu qu'une bonne infrastructure électronique améliorera énormément l'efficacité des services de l'État. De quelle façon le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux profite-t-il de la technologie de demain pour accroître l'efficacité, améliorer les services et réduire les coûts pour les contribuables aujourd'hui?

● (1500)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, le ministère des Travaux publics et des services gouvernementaux assure maintenant 70 p. 100 des services de télécommunications pour le gouvernement.

Il profite effectivement des nouveaux programmes d'infrastructure électronique qui sont disponibles. Je vais en donner très rapidement quelques exemples. Nous avons un programme, le Réseau de courrier électronique, qui relie 120 000 fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays. Il fait économiser aux contribuables canadiens 55 millions de dollars par année. Nous avons mis en place un système automatisé de rémunération des fonctionnaires qui fait économiser aux contribuables 44 millions de dollars par année.

* * *

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

On craint de plus en plus que l'autoroute électronique ne soit contrôlée par quelques sociétés monopolistiques. Voici ma question: le gouvernement a-t-il défini l'intérêt public, en ce qui concerne l'autoroute électronique? Comment peut-on protéger l'intérêt public, le faire respecter?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, la question est excellente.

Le député sait certainement que le Conseil consultatif de l'autoroute électronique tient sa première réunion aujourd'hui. Dans la brochure que nous avons publiée sur l'autoroute électronique en annonçant la création du Conseil, nous avons énoncé nos objectifs: concurrence, emploi, accessibilité et prix abordables pour tous les Canadiens.

Tels sont les principes et les objectifs fondamentaux que nous cherchons à définir. Les moyens que nous prendrons à cet égard au cours des délibérations du Conseil pendant les semaines et les mois à venir préciseront les politiques à appliquer. Nous solliciterons l'opinion des députés et de tous les Canadiens sur les conséquences de la réglementation qui encadrera cette activité.

Il s'agit d'un dossier très important dans lequel le gouvernement fera preuve d'une grande prudence. Nous écouterons avec un vif intérêt le point de vue du député.

[Français]

Le Président: À l'ordre! J'ai un recours au Règlement de l'honorable députée de Laurentides qui a, si je comprends bien, le consentement unanime de la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE RETRAIT DE LA MOTION M-280

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je crois que j'ai le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

Que nonobstant le Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, la motion M-280 parrainée par moi-même, qui est présentement sur l'ordre de priorité des affaires émanant des députés, soit retirée du *Feuilleton des Avis* et remplacée par la motion M-294 qui est à mon nom.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, s'il a un menu à nous faire connaître pour les travaux des prochains jours et l'ordre projeté.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis content de faire ma déclaration sans trop de